

RAPPORT ANNUEL

97

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



TABLE DES MATIÈRES

<i>Message du directeur général</i>	2
<i>Introduction</i>	3
<i>Faits saillants de 1997</i>	4
<i>1997 : une année charnière, une nouvelle direction pour l'OMPI</i>	6
M. Kamil Idris	
M. Arpad Bogsch	
Un Secrétariat restructuré	
Un projet de programme et budget	
<i>Le programme de coopération pour le développement</i>	8
Assistance aux pays en développement	
Projets nationaux	
Mise en valeur des ressources humaines et l'Académie de l'OMPI	
Assistance aux pays en transition	
Médailles de l'OMPI	
<i>Le développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle</i>	13
Droit d'auteur	
Forums internationaux	
Bases de données	
Brevets	
Marques	
Dessins et modèles industriels	
<i>L'accès rapide à l'information en matière de propriété intellectuelle</i>	16
Le réseau mondial d'information de l'OMPI	
La collection des lois par voie électronique (CLEA)	
Les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle	
Le site Web de l'OMPI	
La bibliothèque	
<i>Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI</i>	18
Mécanismes et procédures de règlement des litiges en ligne	
<i>Les systèmes et services mondiaux de protection</i>	20
Brevets	
Marques	
Dessins et modèles industriels	
<i>Les organisations partenaires de l'OMPI</i>	22
LOMC	
Autres organisations importantes	
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI	
<i>Le personnel</i>	24
Sécurité sociale	
Formation en langues	
Appui pour les conférences et réunions	
<i>L'utilisation des techniques de l'information</i>	25
Amélioration du réseau	
Web et Intranet	
Utilisation de nouvelles techniques	
<i>Les locaux de l'Organisation</i>	27
<i>Les ressources de l'OMPI</i>	28
Contributions	
<i>Recettes et dépenses de l'OMPI en 1997</i>	29

LA MISSION DE L'OMPI

*Promouvoir la protection
de la propriété intellectuelle
à travers le monde par la
coopération internationale.*



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est heureuse de souhaiter la bienvenue aux lecteurs de son rapport annuel 1997. Il s'agit du premier rapport que l'OMPI publie à l'intention du grand public. L'Organisation veut en effet, par toute une série de mesures dont celle-ci, aller au devant de secteurs très diversifiés de la société pour leur apporter des informations concises et utiles sur la propriété intellectuelle et sur les activités de l'OMPI.

En prenant mes fonctions de directeur général de l'OMPI en novembre 1997, j'étais conscient des nombreux défis majeurs qu'il allait nous falloir relever si nous voulions remplir notre mission : promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde, dans un environnement qui ne cesse d'évoluer. La première mesure à cet effet allait être une restructuration radicale du Secrétariat, dans l'esprit des systèmes

de gestion modernes, avec un programme de travail axé sur les résultats et une définition bien claire des responsabilités de chaque chef de programme. Dès la fin de 1997, cette restructuration était en place et c'est un Secrétariat plus à l'écoute, plus alerte, fondé sur l'obligation de rendre compte et le principe de transparence, qui a accueilli 1998, prêt à relever les défis posés par le rythme du changement à l'ère du numérique et par les impératifs d'une économie mondialisée.

Le premier trimestre de cette nouvelle année s'est passé en consultations suivies avec les États membres, en vue d'élaborer un nouveau programme et budget pour l'exercice 1998-1999 qui prenne en compte les questions mondiales émergentes et les besoins particuliers des États membres, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Ce document a été présenté à la fin du mois de mars aux assemblées des États membres de l'OMPI, qui ont exprimé leur vive satisfaction et l'ont approuvé. Le programme et budget pour 1998-1999 met en relief les cinq grands défis que le Secrétariat va devoir relever :

- **La pertinence** : anticiper les priorités des États membres, du secteur privé, de la société civile et des partenaires non gouvernementaux, et centrer l'attention sur les problèmes découlant des technologies nouvelles et émergentes.
- **Le mode de direction** : rationaliser les processus de décision, les méthodes de travail et les procédures dans une optique de transparence, d'efficacité au moindre coût, d'écoute du consommateur et de souci du résultat.
- **L'influence** : élaborer par la voie du consensus des principes et des règles harmonisés à l'échelon international, aménager des institutions qui laisseront un héritage durable dans les pays en développement et exploiter les techniques aux fins de l'échange d'informations et de connaissances.
- **L'image de marque** : répandre dans tous les secteurs de la société la compréhension du rôle et de l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et du travail de l'OMPI.
- **L'interdépendance** : établir des liens, dans une conception holistique, entre la propriété intellectuelle, le commerce international et les transformations qui s'opèrent sur les plans économique, culturel et technologique.

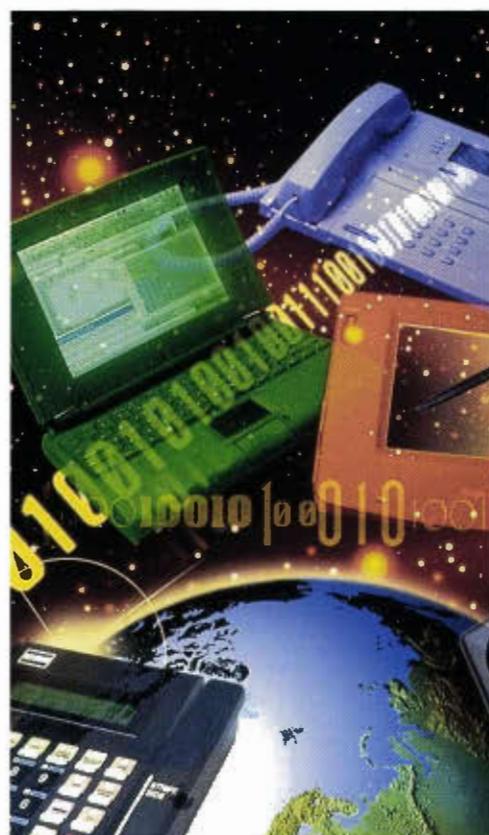
Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre tous les secteurs de la société et leur apporter une information pertinente concernant la propriété intellectuelle. Mais, nous le savons, c'est seulement avec l'adhésion de la base que les pays pourront véritablement tirer profit de la propriété intellectuelle, qui sera dans le prochain siècle l'une des plus grandes sources de richesse et de bien-être pour l'humanité.

INTRODUCTION

Les véritables bouleversements intervenus dans le domaine de la technique ont fait ressortir l'importance et la valeur des droits de propriété intellectuelle dans une économie mondialisée. Ainsi, compte tenu du rôle indéniable qu'elle joue dans la marche générale du développement économique, technique et culturel, la propriété intellectuelle a fait son entrée dans les relations commerciales multilatérales. De même, les questions de propriété intellectuelle sont désormais présentes dans tous les débats concernant la protection et l'exploitation des ressources de la diversité biologique, la mise au point et le transfert de techniques respectueuses de l'environnement, la protection des cultures populaires et d'autres domaines d'intérêt nouveaux. Depuis quelques années, les services d'enregistrement international assurés par l'OMPI ont à faire face à une croissance de la demande sans précédent. En outre, la phénoménale expansion de l'Internet a eu des incidences sur pratiquement tous les aspects du fonctionnement de l'OMPI, notamment sur :

- l'essence même de la protection des droits de propriété intellectuelle;
- la protection, l'administration et la sanction des droits de propriété intellectuelle;
- la nature et le mode de résolution des litiges de propriété intellectuelle;
- l'harmonisation et la circulation de l'information en matière de propriété intellectuelle et,
- la mise en valeur des ressources humaines et des services d'information du public.

Pour relever ces défis, les États membres de l'OMPI ont élu, en septembre 1997, un nouveau directeur général qui a pris ses fonctions deux mois plus tard. En partenariat avec les États membres, il a élaboré pour l'Organisation un nouveau programme et budget qui marque un tournant radical. Il en est ainsi parce que toutes les parties en cause, que ce soient les États membres, le Secrétariat de l'OMPI ou les groupes d'intérêts du secteur commercial, ont compris que la seule façon pour l'OMPI de pouvoir mener à bien sa mission est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde et d'être une organisation moderne, transparente, adaptable, à l'écoute et totalement responsable envers ses parties prenantes des secteurs public et privé.



FAITS SAILLANTS DE 1997

- En septembre, M. Kamil Idris, citoyen soudanais, a été élu à l'unanimité par les États membres : directeur général de l'OMPI; il a pris ses fonctions en novembre.
- L'élaboration du nouveau projet de programme et budget pour 1998-1999 a commencé en novembre et s'est poursuivie en parallèle à des consultations avec les États membres.
- La restructuration du Secrétariat a été effectuée et le Secrétariat restructuré a été mis en place en décembre 1997.
- L'OMPI a reçu quelque 54 400 demandes internationales de brevet déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), soit 15 % de plus qu'en 1996. Cela équivaut à 3,5 millions de demandes nationales.



La page d'accueil de l'OMPI sur l'Internet : <http://www.wipo.int>

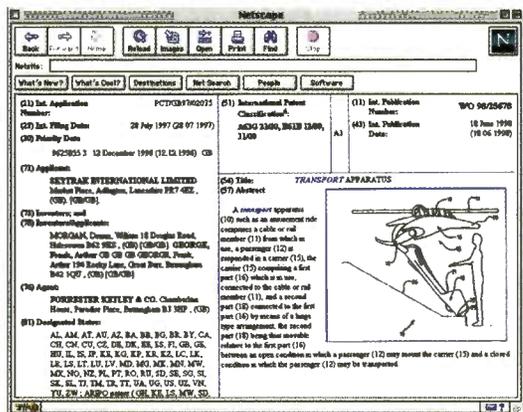
- Dans le système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, le nombre total d'enregistrements a dépassé 19 000, soit 3,2 % de plus qu'en 1996. Cela équivaut à 220 000 enregistrements nationaux.
- Plus de 10 000 hommes et femmes de 124 pays en développement ont bénéficié des activités mises en œuvre par l'OMPI dans le cadre de son Programme de coopération pour le développement.
- Plus de 150 cours et séminaires, auxquels il convient d'ajouter 168 voyages d'étude effectués auprès d'administrations nationales et régionales de la propriété intellectuelle, ont été organisés pour des ressortissants de pays en développement.



M. Kamil Idris est élu à l'unanimité directeur général de l'OMPI



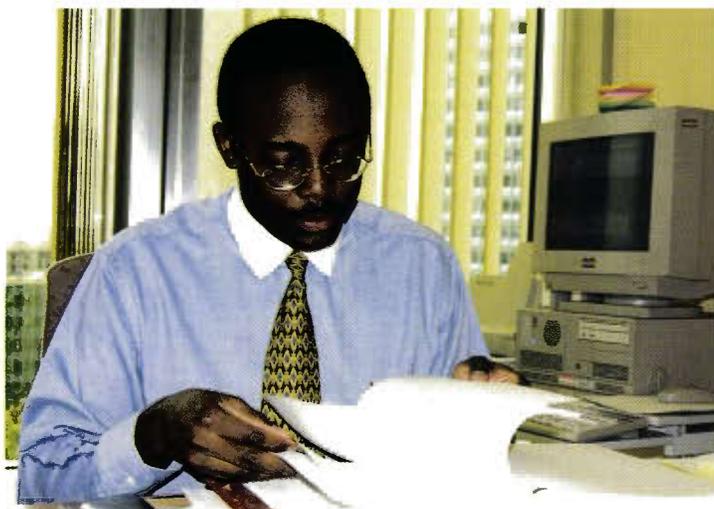
Les participants du grand colloque sur les ADPIC qui s'est tenu à Arusha (Tanzanie)



La Gazette du PCT : <http://pctgazette.wipo.int>

- Des avancées ont été réalisées dans la réflexion menée à l'échelle mondiale sur le développement progressif des règles et pratiques internationales de la propriété intellectuelle, en ce qui concerne les procédures et formalités relatives aux demandes de brevet, les licences de marques, la protection des marques notoires, les représentations et exécutions audiovisuelles, les bases de données, le folklore, les droits des organismes de radiodiffusion, les dessins et modèles industriels, les marques et les noms de domaine de l'Internet.
- Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été déclaré à disposition pour le règlement en ligne de certains litiges liés aux noms de domaine de l'Internet.
- Les États membres ont engagé des discussions concernant la création d'un réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle, qui permettra de communiquer par voie électronique et d'échanger des données d'un pays à l'autre.

- Le développement et l'amélioration du site Web de l'OMPI se sont poursuivis; ce site permet aujourd'hui l'accès à plus de 45 000 pages d'information en matière de propriété intellectuelle, en trois langues, et comporte des liens avec de nombreux autres offices de propriété intellectuelle et organisations en rapport.
- La collection des lois, accessible par voie électronique, (CLEA) a été testée sur l'Intranet de l'OMPI; elle devrait être prête pour mise à disposition sur l'Internet dans le courant de 1998.
- Les travaux ont débuté en vue de créer la Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI) de l'OMPI, qui va être mise à la disposition du grand public et des États membres, via l'Internet, au premier semestre de 1998.



Traitement des adhésions aux traités administrés par l'OMPI



1997 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE, UNE NOUVELLE DIRECTION POUR L'OMPI

M. Kamil Idris

L'année 1997 a été marquée par un changement à la tête de l'Organisation. M. Kamil Idris, nommé, en septembre, à l'unanimité par l'Assemblée générale, au poste de directeur général, a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 1997. M. Idris a fait une brillante carrière d'administrateur. Diplomate, négociateur et pédagogue confirmé, spécialiste du droit international et des affaires internationales, il a été ambassadeur du Soudan avant d'entrer, en 1982, au Secrétariat de l'OMPI et d'accéder en 1994 au poste de vice directeur général qu'il a occupé jusqu'en 1997.

M. Arpad Bogsch

M. Arpad Bogsch, directeur général depuis 1973, a pris sa retraite à la fin d'octobre 1997. En félicitant M. Idris de sa nomination, les délégués à l'Assemblée générale ont également rendu un vibrant hommage à M. Bogsch pour son extraordinaire contribution à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle, pour lesquelles il a œuvré avec imagination et vigueur. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de sa prise de fonctions, M. Idris a, lui aussi, rendu hommage à l'homme dont le caractère visionnaire, la compétence et l'énergie avaient modelé l'Organisation.

Un Secrétariat restructuré

Le nouveau directeur général a immédiatement apporté des changements dans l'Organisation et la gestion des travaux du Secrétariat, annonçant clairement que les défis présents et à venir de la



Photo : Mercedes Martínez Dozal



Une réunion de fonctionnaires du Secrétariat

protection des droits de propriété intellectuelle et de la croissance économique seraient accueillis par des solutions dynamiques et novatrices, tant par lui que par le personnel de l'OMPI œuvrant de concert avec les États membres.

Un projet de programme et budget

M. Idris a également engagé avec les États membres des consultations intensives en vue d'établir le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998/1999 (l'OMPI fonctionne selon des cycles de programmation de deux ans). Deux séries de consultations ont eu lieu, en novembre et en décembre, présidées par Mme Sheila Batchelor, citoyenne canadienne et présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le projet de programme et budget ainsi établi reflète les nouvelles orientations et les nouveaux projets pour l'Organisation que M. Idris avait exposés dans son discours prononcé devant l'Assemblée générale à l'occasion de sa prise de fonctions. Ce nouveau projet de programme et budget inaugurerait une formule neuve : planification stratégique et activités axées sur les résultats d'un bon rapport coût/efficacité et groupées en programmes et sous-programmes. C'est un programme de travail ambitieux que l'Organisation

s'est fixée, face aux défis posés par les techniques numériques, la mondialisation du commerce et le développement durable. Conformément aux pratiques modernes des entreprises, les responsabilités en matière de gestion et de finances seront clairement définies, pour une mise en œuvre efficace des programmes par le Secrétariat. Ces changements ont été opérés pour permettre à l'Organisation de fonder ses travaux futurs sur deux principes fondamentaux, l'obligation de rendre compte et la transparence vis-à-vis des partenaires de l'OMPI, tant du secteur public que du secteur privé, et ce dans tous les aspects du programme, depuis la formulation des lignes d'action jusqu'à l'évaluation, en passant par la planification et la mise en œuvre des activités.

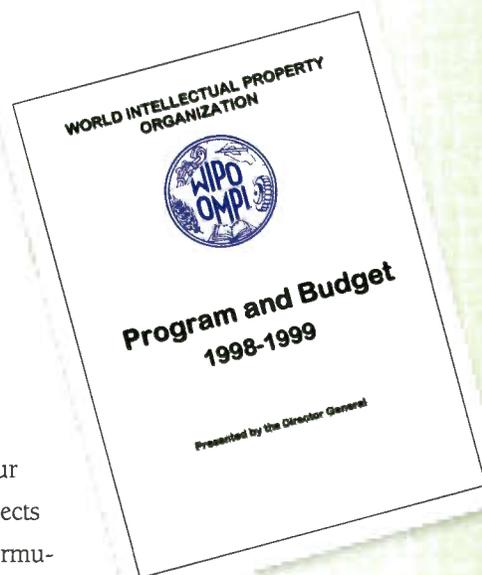


Photo : Karin Hedinger



Mlle Sheila Batchelor (Canada), présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI



LE PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT



Séminaire régional africain de l'OMPI sur la propriété industrielle, au Soudan

L'exercice biennal 1998-1999 marque un tournant dans le domaine de la protection internationale de la propriété intellectuelle. D'ici au 1^{er} janvier 2000, de nombreux pays en développement doivent, en tant que membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mettre leur législation nationale et leur appareil administratif en conformité avec les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). L'OMPI a déjà apporté une aide conséquente à beaucoup de pays, en particulier à des pays en développement en leur fournissant (sur leur demande) des projets de textes législatifs établis par le Secrétariat. L'Organisation a également formulé des observations et des suggestions sur les projets de lois établis dans ces pays, et prodigué des conseils sur la création des infrastructures administratives ou leur modernisation.

Assistance aux pays en développement

Face à l'accroissement des demandes d'assistance émanant d'États membres qui sont des pays en développement, les ressources affectées au programme de coopération pour le développement ont été multipliées par deux entre l'exercice biennal de 1994-1995 et celui de 1996-1997; ce qui s'est traduit par une accélération du rythme des activités. Outre l'appui apporté à ces pays pour les aider à se mettre en conformité avec l'Accord sur les ADPIC, l'OMPI a surtout œuvré dans les domaines suivants :

- la mise en valeur des ressources humaines,
- la modernisation et informatisation des administrations de propriété intellectuelle et
- l'assistance à la rédaction et à la révision de textes de loi de propriété intellectuelle.

En tout, 124 pays en développement, 2 territoires et 16 organisations intergouvernementales de pays en développement ont bénéficié du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, ce qui représente plus de 150 cours, séminaires et autres réunions organisés aux niveaux mondial, régional ou national qui ont permis de former ou d'informer directement plus de 10 000 hommes et femmes travaillant dans les secteurs public et privé. Nombre de ces personnes étant elles-mêmes formateurs ou cadres, elles devraient à leur tour transmettre leur savoir, renforçant ainsi l'efficacité du programme d'enseignement et d'information de l'OMPI. Les frais de voyage et de séjour de quelque 1600 bénéficiaires ont été pris en charge par l'OMPI ainsi que par des États membres donateurs et des organisations intergouvernementales. Des voyages d'étude ont été organisés pour 168 personnes. En outre, 47 pays industrialisés ou en développement ont apporté leur contribution au programme de coopération pour le développement de l'OMPI par le biais de fonds d'affectation spéciale ou en mettant à disposition des installations (centres de formation, locaux pour les réunions) ou des intervenants.

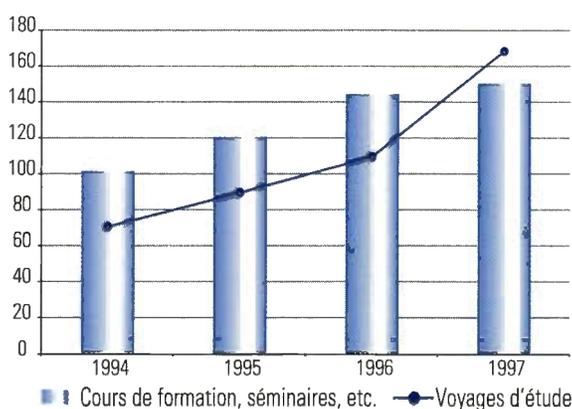
Sur les quelque 630 consultants engagés par l'OMPI pour des missions consultatives ou en qualité d'intervenants dans les cours et les séminaires, plus de la moitié venaient de pays en développement.

L'expansion des activités de l'OMPI s'est accompagnée, au cours de l'exercice biennal, d'une augmentation substantielle des adhésions de pays en développement à divers traités administrés par l'OMPI.

Projets nationaux

Dans le cadre de ses activités en faveur des pays en développement, l'OMPI donne souvent la priorité aux projets nationaux. Ces projets, financés par l'Organisation, sont des plans d'action spécifiquement conçus en fonction des besoins du pays concerné et élaborés conjointement par l'OMPI et les autorités nationales. Ce type d'activité est apparu en 1996 dans le programme de coopération pour le développement et s'est considérablement développé en 1997. Au cours de cette période, 22 pays en développement ont bénéficié d'un tel projet, et plusieurs projets similaires étaient prévus pour 1998. Pour de nombreux États membres, la mise en œuvre de projets à caractère national financés

Activités de formation menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI de 1994 à 1997

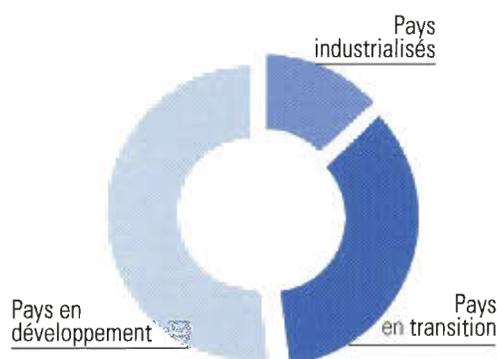




par l'OMPI facilite la tâche des pays en développement qui souhaitent mettre en place un système efficace de protection de la propriété intellectuelle.

Certains pays en développement disposent déjà de l'infrastructure et de l'appareil administratif nécessaires pour protéger les droits de propriété intellectuelle, mais ils attendent de l'OMPI une aide plus spécifique pour les moderniser et les

Traités administrés par l'OMPI : nouvelles adhésions en 1997



renforcer. Au cours du prochain exercice biennal, le Secrétariat adoptera en la matière une attitude plus volontaire en précisant clairement sa stratégie en faveur des pays en développement.

Mise en valeur des ressources humaines et l'Académie de l'OMPI

Au cours des deux précédents exercices bienaux, le système de mise en valeur des ressources humaines institué par les responsables de l'Académie de l'OMPI a joué un rôle important dans le programme de coopération pour le développement. L'académie s'est surtout attachée à sensibiliser les conseillers et gestionnaires de haut rang des pays en développement à l'incidence des mesures nationales en matière de propriété intellectuelle sur le développement commercial, technologique et culturel. En 1997, l'académie a tenu à Genève quatre sessions : trois à l'intention de hauts fonctionnaires de pays d'Afrique, du monde arabe et des Caraïbes et une s'adressant, pour la première fois, aux pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Des fonctionnaires nationaux de 37 pays en développement au total, ont suivi à l'OMPI les sessions de deux semaines organisées par l'académie; ce qui porte à 90 le nombre de ces pays qui en ont bénéficié depuis l'instauration du système en 1993.

Au cours du prochain exercice biennal, l'académie restera un lieu privilégié pour débattre de sujets d'actualité tels que la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique ou la protection de la diversité biologique. En outre, certaines sessions s'adresseront à des groupes bien particuliers, notamment les fonctionnaires des organes chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle (douanes par exemple), les cadres d'entreprises privées, etc., qui pourront par ce biais mieux appréhender les problèmes pratiques liés à la protection de la propriété intellectuelle.

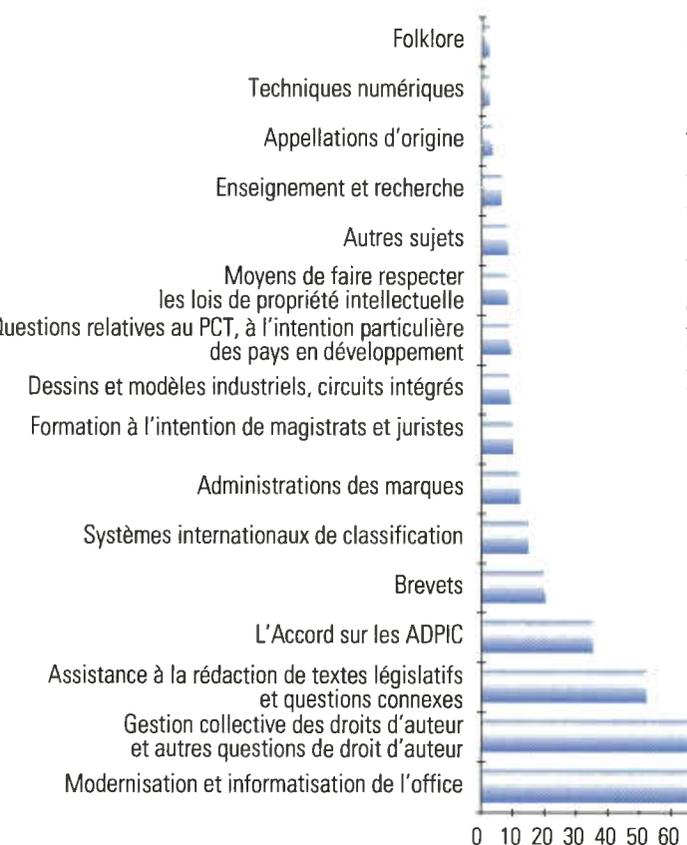


Formation dispensée par l'OMPI

Par ailleurs, des crédits beaucoup plus substantiels seront affectés au développement des ressources humaines en général, ce qui va dans le droit fil de l'ambitieux objectif de l'Organisation consistant à fournir une formation, un enseignement et des services consultatifs au plus grand nombre. La pierre angulaire de ces activités sera le Centre d'enseignement à distance, qui proposera :

- des programmes d'enseignement,
- un partage de l'information en ligne,
- des contrats d'association dans le domaine de la recherche et de la formation,
- une formation spécialisée à l'intention des inventeurs, scientifiques, hommes et femmes d'affaires, professionnels des médias, enseignants, diplomates et étudiants,
- des informations et des cours sur cassette vidéo, CD-ROM et sur Internet ainsi que
- des services consultatifs.

Sujets traités dans les cours de formation, séminaires ou ateliers de formation organisés en 1997 dans le cadre du programme de coopération pour le développement



Assistance aux pays en transition

Les pays en transition, d'Europe centrale et orientale, les pays baltes et ceux d'Asie centrale n'ont pas parcouru la même distance sur le chemin qui sépare l'économie centralisée de l'économie de marché, d'où la diversité des besoins en matière d'assistance technique, d'autant que nombre d'entre eux ont accédé récemment à l'indépendance et sont en train de remettre à plat leur législation et de réaménager leurs institutions. La majorité de ces pays sont déjà parties à la Convention de Paris, à la Convention de Berne, au Traité de coopération en matière de brevets ainsi qu' à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. En 1997, ces pays ont bénéficié d'une assistance portant surtout sur l'aménagement des institutions, sous la forme de missions consultatives, d'activités de formation, de conseils pour la rédaction de textes législatifs ou de séminaires.

L'accord passé entre l'OMPI et l'Organisation eurasiennne des brevets en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations et entre les pays concernés est entré en vigueur en octobre 1997.

Au cours du prochain exercice biennal, l'OMPI s'emploiera davantage à aider ces pays à préparer leur adhésion à l'OMC, par le biais d'une assistance technique spécialisée et de programmes destinés à sensibiliser le secteur privé à l'importance des droits de propriété intellectuelle et à leur intérêt commercial.



Photo : Michel Bernard

Médailles de l'OMPI

Fidèle à sa vocation de catalyseur de l'activité créative et inventive, le Secrétariat a poursuivi son programme d'attribution de médailles d'or. En 1997, 64 hommes, femmes et jeunes inventeurs de 17 pays en développement ont ainsi été récompensés. Depuis le lancement de ce programme en 1979, 472 médailles ont été décernées à des inventeurs et innovateurs de 73 pays, dont 45 en développement, dans les catégories suivantes :

- meilleure invention,
- inventeur le plus remarquable,
- inventrice la plus remarquable,
- jeune inventeur,
- étudiant inventeur.

En 1997, les lauréats ont été sélectionnés à l'occasion de divers concours et expositions internationaux et nationaux : *la première exposition africaine sur l'invention et l'innovation technique*, à Dakar (Sénégal); *la troisième exposition mondiale de l'invention et de l'innovation*, à Casablanca (Maroc); *l'exposition indonésienne des jeunes chefs d'entreprise et de l'innovation*, à Djakarta (Indonésie); *le troisième concours des inventeurs nationaux*, à Lima (Pérou); *le Salon international des inventions et des techniques nouvelles*, à Genève (Suisse) et *l'exposition mondiale de l'invention, de la recherche et de l'innovation industrielle (Eureka)*, à Bruxelles (Belgique).

En 1997, l'Organisation de l'Unité africaine et l'OMPI ont décerné le cinquième prix de l'invention se distinguant des contributions substantielles de l'innovation africaine. Ce prix a été remporté par deux inventeurs d'Afrique du Sud, un père et son fils, pour leur «toilette sèche à compostage fonctionnant à l'énergie éolienne et à la chaleur radiante et destinée aux régions rurales qui manquent d'eau».



Photo : Gérard Chardonnet

Dans la catégorie "Inventrice la plus remarquable", remise d'une médaille d'or de l'OMPI à une lauréate sud-africaine.

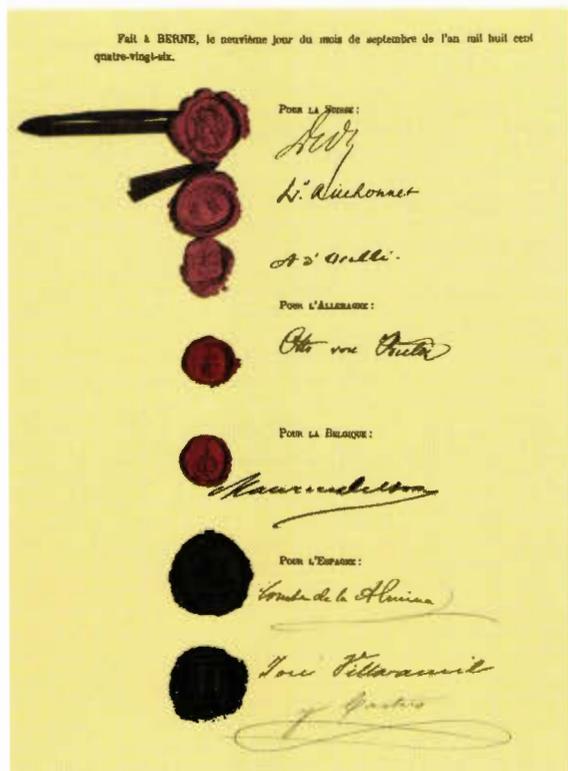
LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En 1997, l'OMPI a continué d'étudier divers problèmes d'ordre juridique posés non seulement par le progrès technique et la mondialisation des échanges, mais aussi par la nécessité de simplifier et d'harmoniser davantage les critères administratifs et techniques d'obtention des titres de propriété intellectuelle et d'éviter l'augmentation des coûts y relatifs. Le Secrétariat a contribué à ce débat international en fournissant de la documentation, des études et des propositions.

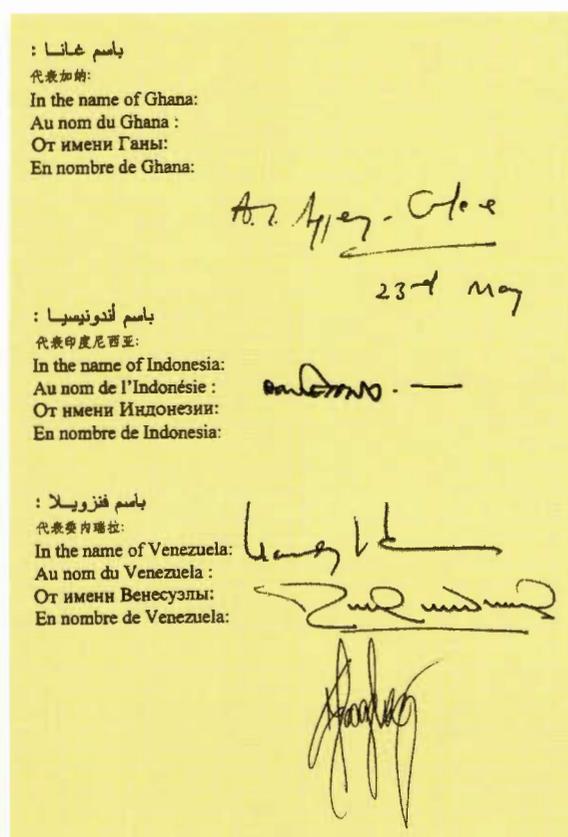
Pour mieux accompagner les progrès de plus en plus rapides des techniques numériques et tenir compte de leur incidence sur les droits de propriété intellectuelle, le directeur général a proposé aux États membres, dans le projet de programme et budget pour 1998-1999, des moyens plus souples de convenir des modifications à apporter à la réglementation : en complément à la méthode habituelle – mais un peu lente – consistant à élaborer de nouveaux traités, les États membres pourraient par exemple adopter des mémorandums d'accord ou des résolutions.

Droit d'auteur

En décembre 1997, deux nouveaux traités sur le droit d'auteur et les droits voisins – le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations ou exécutions et les phonogrammes (WPPT) (adoptés en décembre 1996) – avaient recueilli respectivement les signatures de 50 et 49 pays, et celle des Communautés européennes. Le premier traité porte sur les droits des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques (programmes d'ordinateur, livres, films, enregistrements vidéos, musique, etc.) dans un environnement numérique du type Internet. Le second concerne les droits des



L'une des pages de signatures de la première convention internationale pour la protection du droit d'auteur, la Convention de Berne (1886).



Un siècle après : extraits de l'une des pages de signatures de la dernière convention en date ; le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996).

artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs d'enregistrements sonores. Ces instruments ont une portée considérable parce qu'ils traitent spécifiquement de l'environnement numérique et proposent de nouvelles normes en la matière :

- en précisant le champ d'application des normes internationales en vigueur,
- en étendant le droit de communication au public aux textes et aux images,
- en instaurant le droit de mise à disposition du public dans des réseaux interactifs,
- en sanctionnant le contournement abusif des mesures techniques de protection du droit d'auteur, et
- en sanctionnant la modification ou la suppression délibérée des dispositifs électroniques d'information sur le régime des droits apposés sur l'objet protégé.

Tout au long de l'année 1997, le Secrétariat s'est efforcé de promouvoir les traités et les systèmes de protection qu'ils offrent à l'ère du numérique.

S'agissant des droits des artistes-interprètes ou exécutants sur leurs interprétations et exécutions audiovisuelles, le Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations ou exécutions audiovisuelles a tenu sa première session en septembre. Il a décidé que le Secrétariat devait inviter les États membres de l'OMPI et les Communautés européennes à soumettre, avant janvier 1998, des propositions en vue d'établir un protocole relatif au WPPT. Ces propositions

devaient être examinées à la deuxième session du comité d'experts, prévue pour juin 1998.

Forums internationaux

Le Secrétariat a organisé plusieurs rencontres d'envergure internationale qui ont permis à des organismes publics et privés et à d'autres milieux internationaux intéressés de discuter dans un cadre informel de différentes questions de propriété intellectuelle. Les trois principales de ces rencontres, ayant eu lieu en 1997, sont décrites succinctement ci-dessous.

Lors du Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore, qui a eu lieu à Phuket (Thaïlande), la réflexion a porté sur les moyens légaux de protéger les cultures populaires. Au vu des résultats de ce forum, l'Assemblée générale de l'OMPI a conclu à l'opportunité de reprendre ce thème dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 1998-1999.

Le Colloque régional sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Manille (Philippines), s'est intéressé au droit d'auteur et aux droits voisins en matière de radiodiffusion terrestre, par satellite, par câble ou via l'Internet. Un consensus s'est dégagé sur le fait que l'OMPI devrait s'intéresser à la question de la protection des droits des organismes de radiodiffusion en vue de parvenir à une harmonisation internationale,



Les participants du Colloque régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, à Manille (Philippines).



Photo : Christoph Blatt, Lightmo.tif

Exposé, devant un public de gestionnaires de marques, sur le rôle de l'OMPI dans la protection internationale des marques.

mais rien n'a été décidé quant aux modalités de cette harmonisation.

Enfin, le Forum international sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis des techniques numériques, qui s'est tenu à Séville (Espagne), a retenu trois thèmes devant faire l'objet d'un examen plus poussé au niveau international : 1) l'octroi de licences pour les "productions multimédias" et le statut juridique de ces dernières, 2) les dispositifs techniques de protection et le régime des droits dans les systèmes d'information et 3) les aspects relevant du droit privé dans la protection du droit d'auteur et d'autres droits sur l'Internet.

Bases de données

Une réunion d'information sur la protection de la propriété intellectuelle dans les bases de données a eu lieu en septembre 1997. Les participants sont parvenus à la conclusion que le Secrétariat devrait établir un compte rendu détaillé de la réunion ainsi qu'un document résumant, dans un tableau analytique, les questions soulevées.

En outre, le Secrétariat a été prié d'inviter les États membres de l'OMPI, les Communautés européennes et les organisations internationales et non gouvernementales intéressées à fournir

des informations sur ces questions, et à diffuser ces informations avant la fin juin 1998 pour permettre un examen plus poussé de ces questions.

Brevets

Le Comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets (PLT) s'est réuni à deux reprises, en juin et en décembre, pour examiner la dernière version du traité établie par le Secrétariat. Il s'est déclaré globalement favorable au projet de texte et a approuvé les dispositions destinées à mieux aligner le futur PLT et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), dispositions qui tiennent compte des dernières modifications apportées au règlement d'exécution du PCT. Lors de ces réunions, le projet d'harmonisation et de simplification des procédures et formalités en matière de brevets a recueilli une très large adhésion. Le Comité permanent du droit des brevets, qui se réunira en juin 1998 et en janvier 1999, décidera des mesures à prendre en matière d'harmonisation des formalités applicables aux demandes de brevet et de la date d'une éventuelle conférence diplomatique.

Marques

Le Comité d'experts sur les licences de marques a examiné les projets d'articles destinés à simplifier et à harmoniser les procédures d'inscription des licences d'utilisation de marques, ainsi qu'un formulaire international type de requête en inscription de licence. Ces articles avaient été rédigés selon un libellé correspondant aux dispositions du Traité sur le droit des marques (TLI), et il a été proposé qu'ils constituent l'essentiel d'un protocole relatif au TLI. Le Secrétariat doit établir un nouveau projet d'articles à soumettre au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, qui doit se réunir en juillet 1998 et en février 1999.

Le Comité d'experts sur les marques notoires a tenu sa troisième session en octobre 1997; à cette occasion, il a examiné un projet de dispositions révisées sur les marques notoires établi par le Secrétariat. Il s'est penché en particulier sur les conditions de protection, les critères de notoriété et le contenu de la protection des marques notoires. Il a convenu que de nouvelles discussions seraient nécessaires avant de parvenir à un accord définitif sur le projet de dispositions.

Dessins et modèles industriels

Le Comité d'experts sur les dessins et modèles industriels a tenu sa septième session en novembre 1997; à cette occasion, il a examiné les dispositions d'un projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Ce projet prévoit de coupler le système international de dépôt et les systèmes régionaux, en tant que le futur système des Communautés européennes. Le comité d'experts a proposé que les négociations internationales se poursuivent par une conférence diplomatique. Le Secrétariat organiserait si nécessaire des consultations sur les questions susceptibles d'être résolues avant une telle conférence. La réunion préparatoire chargée de régler les questions de procédure concernant la conférence diplomatique aura lieu en octobre 1998.



Une délégation japonaise visite le service d'enregistrement des dessins et modèles industriels

L'ACCÈS RAPIDE À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



Photo : TIB

L'OMPI mène depuis longtemps de multiples activités destinées à faciliter l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle. Le succès phénoménal de l'Internet lui facilite la tâche et le Secrétariat, en partenariat avec les États membres de l'Organisation, a déjà commencé à étudier comment exploiter tout le potentiel du cyber-espace pour transmettre l'information en matière de propriété intellectuelle et créer un réseau mondial à cet effet.

Le réseau mondial d'information de l'OMPI

Les États membres de l'OMPI ont décidé, lors de leur réunion de mars 1997, de créer un important groupe de travail chargé d'examiner les propositions formulées par plusieurs États membres concernant un réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle. Ce groupe, appelé Groupe de travail sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle, a tenu en juillet sa première session, durant laquelle il a examiné un certain nombre de propositions émanant d'États membres et conclu, notamment, à la nécessité de créer un réseau mondial d'information de l'OMPI qui permette aux États membres de communiquer entre eux par voie électronique. En octobre, les États membres de l'OMPI ont adopté les recommandations de ce groupe de travail tendant à ce que le nouveau directeur général inclue dans son projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998/1999 des propositions

concernant les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle.

La collection des lois par voie électronique (CLEA)

Le travail sur la présentation en version électronique de la collection des lois de l'OMPI s'est poursuivi durant l'année, pour passer en phase d'essai en fin d'année. La version finale mise à disposition sur l'Internet contiendra le texte, en français et en anglais, des lois nationales de propriété intellectuelle ainsi que des traités multilatéraux, bilatéraux et régionaux conclus dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle

Le Secrétariat s'attache à assurer l'accès rapide à l'information en matière de propriété intellectuelle qu'il génère et tient à jour. L'OMPI travaille d'ailleurs actuellement, comme nous l'avons vu plus haut, à l'établissement d'un réseau mondial destiné à faciliter la consultation et l'échange de tous les types d'information en matière de propriété intellectuelle. À titre de modèle pour le réseau mondial OMPI de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI), le Secrétariat va, dans le courant du premier semestre de 1998, permettre l'accès aux données publiées dans la Gazette du PCT via le site Web de l'OMPI. Ultérieurement seront également mises à disposition des informations relatives au système de Madrid pour l'enregistrement des marques. On pourra ainsi bientôt faire aisément des recherches sur l'Internet dans cette véritable mine d'informations. Durant le prochain exercice biennal, la BNPI de l'OMPI va être développée, de sorte qu'une multitude de données internationales de propriété intellectuelle seront facilement accessibles via l'Internet.

Le site Web de l'OMPI

Tout au long de l'année, le Secrétariat a continué à apporter des améliorations au site Web de l'OMPI

qui avait été lancé modestement en septembre 1996, en augmentant énormément la quantité de textes et informations utiles qui sont mises à la disposition du public pour consultation dès qu'ils sont produits. Aujourd'hui figurent sur le site tous les

- traités administrés par l'OMPI,
- documents préparatoires des réunions des États membres,
- manuels, répertoires, guides et documents d'information à l'usage du public publiés par l'OMPI.

Au total, ce sont plus de 45 000 pages d'information qui se prêtent à des recherches rapides sur l'Internet. Les textes sont disponibles en français, anglais et espagnol et des liens utiles avec d'autres offices de propriété intellectuelle et d'autres organisations pertinentes sont également proposés.

La bibliothèque

En 1997, la bibliothèque de l'OMPI a continué à réunir, cataloguer et entretenir une collection importante (elle compte quelque 32 000 articles) d'ouvrages et de périodiques spécialisés en un large éventail de questions de propriété intellectuelle, qu'elle met à la disposition du personnel, des délégués, des chercheurs et du grand public. Le catalogue informatisé donnant accès, avec utilisation d'un mot de passe, à toutes les ressources documentaires et à d'autres services en ligne ont été largement utilisés par des lecteurs du monde entier.



La bibliothèque de l'OMPI





LE CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI



Photo : TIB

Il est vital de disposer de modalités rapides et économiques de règlement des litiges commerciaux de propriété intellectuelle auxquelles les parties puissent avoir efficacement recours au lieu d'engager de longues et coûteuses actions en justice. C'est pour répondre à ce besoin que, en 1994, l'OMPI a créé un Centre d'arbitrage et de médiation ayant pour mission d'aider les particuliers ou les sociétés de n'importe quel pays du monde à résoudre leurs litiges.

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI administre des procédures rapides, économiques et ayant internationalement force obligatoire pour le règlement des litiges commerciaux de propriété intellectuelle entre particuliers, et il assure aussi différents services liés au règlement extrajudiciaire des différends.

Le centre administre quatre procédures de règlement des litiges, qui ont chacune des implications et des conséquences juridiques différentes. Il s'agit des procédures suivantes : la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré et la médiation suivie (à défaut de règlement du litige) par un arbitrage.

Par rapport à une action en justice, ces quatre procédures présentent un certain nombre d'avantages communs :

- Elles permettent une économie considérable de temps et d'argent.

- Une médiation ou un arbitrage peut commencer immédiatement.
- Elles laissent aux parties la liberté de choisir l'arbitre ou le médiateur, ainsi que le droit applicable, la procédure et la langue des débats, de même que la possibilité d'adapter la procédure aux circonstances particulières du litige.
- Fondées sur le droit et la pratique de l'arbitrage commercial international, elles sont neutres par rapport au droit, à la langue et à la culture des parties.
- Elles sont administrées par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui fait partie intégrante d'une organisation internationale disposant d'un secrétariat international.
- Elles permettent aux parties de choisir un lieu neutre, par rapport à leurs affiliations nationales, où la procédure sera conduite.

Le centre tient une liste de plus de 650 arbitres ou médiateurs, de plus de 60 pays, qui conduisent les procédures de résolution des litiges selon les règlements établis par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

En outre, le centre est associé à l'organisation d'un certain nombre de réunions et ateliers destinés à promouvoir, par l'information, le recours à l'arbitrage et à la médiation. Il y a notamment eu à ce titre en mars, 1997 une conférence, sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle selon les règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Des exposés ayant eu lieu lors d'autres conférences tenues de par le monde ont également été présentés et deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention d'arbitres et de médiateurs.

Mécanismes et procédures de règlement des litiges en ligne

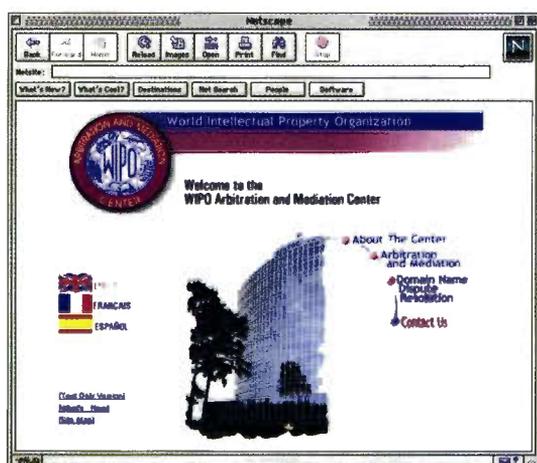
Le 1^{er} mai 1997, il a été annoncé que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI se tenait à disposition pour administrer en ligne des procédures de règlement des litiges concernant les noms de domaine de l'Internet. Les noms de domaine sont les adresses uniques utilisées pour localiser les sites sur l'Internet; il peut y avoir conflit entre eux et des marques ou d'autres titres de propriété intellectuelle de tiers.

Investi de ce nouveau mandat, le Centre a, en 1997, étendu ses capacités en mettant en place un mécanisme de résolution des litiges en ligne. Il s'agit d'un système de gestion de documents sécurisé et centralisé, utilisant le Web, qui permet aux parties de communiquer via l'Internet : il n'y a plus besoin d'envoyer mémoires et autres pièces par la poste ou par télécopie, ce qui réduit considérablement la durée et les frais des procédures de règlement des litiges.

Le travail sur les aspects techniques de la mise en place du système de règlement des litiges en ligne s'est poursuivi en 1998 et le système devrait être opérationnel à partir du second semestre de cette année. Bien que conçu au départ pour faciliter la tâche du centre en ce qui concerne la résolution des litiges portant sur des noms de domaine, il sera aussi mis à disposi-

tion, avec les règlements que le centre vient d'adapter pour l'arbitrage en ligne et la médiation en ligne, à titre d'outil pouvant faciliter les procédures de résolution d'autres litiges commerciaux de propriété intellectuelle. D'ailleurs, dans la mesure où le mécanisme de résolution des litiges en ligne et les règlements de l'OMPI sont conçus dans une optique de rapidité et d'économie, ils sont particulièrement intéressants pour les petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises de commerce électronique, qui, souvent, ne peuvent pas se permettre une action en justice longue et coûteuse, surtout à l'échelon international.

Durant l'année 1997, le centre a effectué un volume de travail considérable pour rassembler les connaissances techniques et ouvrir un forum mondial de réflexion sur les litiges relatifs aux noms de domaine. Deux sessions de la Réunion consultative sur les marques et les noms de domaine de l'Internet ont eu lieu, en mai et en septembre. On y a étudié la possibilité d'harmoniser les législations nationales et régionales sur les marques et les noms de domaine de l'Internet, ainsi que les observations suscitées par le projet de règlement de l'OMPI relatif aux procédures devant les commissions des contestations administratives concernant les noms de domaine de l'Internet (Règlement de l'OMPI pour les CCA).



Résolution de litiges en ligne : <http://www.arbiter>

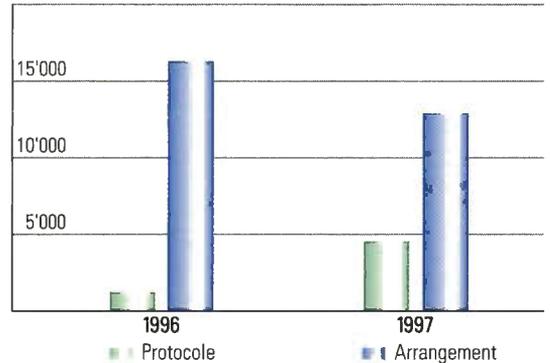


LES SYSTÈMES ET SERVICES MONDIAUX DE PROTECTION

Les services d'enregistrement international des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels sont des éléments essentiels de l'activité de l'OMPI. Ces systèmes mondiaux de protection, en particulier le PCT, fournissent plus de 80% des recettes de l'OMPI, en donnant aux entreprises industrielles et aux particuliers la possibilité d'obtenir une protection pour une invention, une marque ou un dessin ou modèle industriel dans un grand nombre de pays, par le dépôt d'une seule demande internationale.

En 1997, le Secrétariat a beaucoup travaillé à améliorer l'administration de ces systèmes mondiaux de protection, en particulier par l'informatisation, et à rendre accessible la mine d'informations de propriété industrielle ainsi produites. Une étude a en outre été réalisée par des spécialistes extérieurs, Deloitte et Touche. À la suite de ces travaux, la Gazette du PCT sera disponible sous forme électronique sur le site Web de l'OMPI au début de l'année 1998, de même que les informations publiées en coopération avec l'OMPI sur CD-ROM. Une nouvelle procédure d'impression des brochures du PCT a été mise en place; utilisant des techniques modernes, elle a permis d'améliorer considérablement la productivité.

Nombre d'enregistrements effectués dans le cadre du système de Madrid en 1996 et 1997
20'000

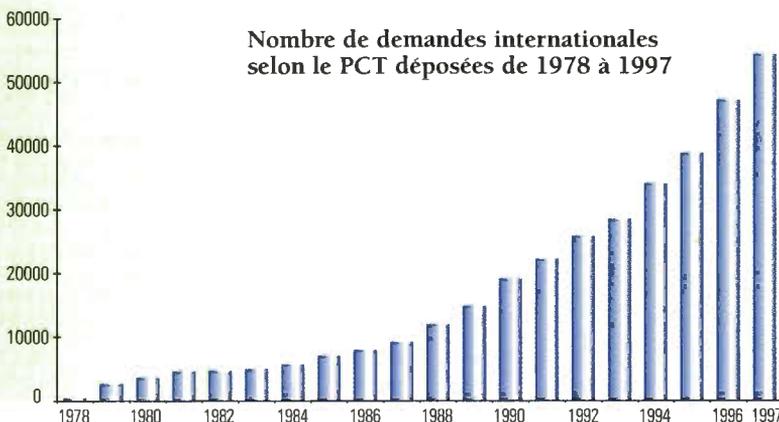


L'entrée en vigueur du Protocole de Madrid et les nombreux avantages de l'enregistrement des marques dans le cadre du système de Madrid ont entraîné un accroissement important du nombre d'États parties au Protocole de Madrid : de 10 parties contractantes, celui-ci est passé à un total de 25, et il semble que beaucoup d'autres États se préparent à y adhérer en 1998.

Brevets

Par rapport à 1996, le nombre de dépôts de demandes selon le PCT continue à s'accroître régulièrement. Il y a eu 54 442 demandes internationales, soit une croissance de 15,1% par rapport à 1996, ce qui est très satisfaisant. Sur ce nombre, 1642 demandes internationales ont été déposées directement auprès du Secrétariat agissant en tant qu'office récepteur. Le nombre de pays désignés par demande ayant été en moyenne de 63,6, les 54 442 demandes internationales déposées équivalent à près de 3,5 millions de demandes nationales. En octobre 1997, l'Assemblée du PCT a approuvé une réduction des taxes d'environ 15%, applicable à compter du 1^{er} janvier 1998. En outre, l'assemblée a adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT qui préparent le terrain pour le dépôt électronique et rendent le système plus souple et plus convivial. La plupart de ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1998.

Nombre de demandes internationales selon le PCT déposées de 1978 à 1997



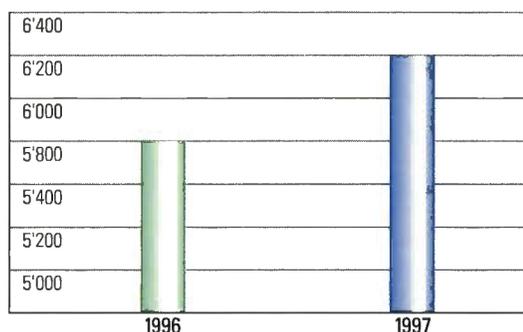
Marques

Le nombre total d'enregistrements internationaux de marques dans le cadre du système de Madrid a été de 19 070, ce qui représente une augmentation de 3,2% par rapport à 1996 (18 485). Le nombre de pays désignés par demande étant en moyenne de 11,6, ces 19 070 enregistrements internationaux équivalent à quelque 220 000 demandes nationales. Le nombre total de renouvellements (4874) a également été en augmentation par rapport à 1996 (4510). En 1997, 16 pays sont devenus parties au Protocole de Madrid, portant le nombre de parties contractantes du protocole à 25 et le nombre total de membres du système de Madrid à 54. La somme des taxes réparties entre les membres de l'Union de Madrid pour 1997 s'est élevée à 30,25 millions de francs suisses. En octobre, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté des modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

Quelques marques enregistrées dans le cadre du système de Madrid en 1997



Nombre de dépôts effectués dans le cadre du système de La Haye en 1996 et 1997



Dessins et modèles industriels

En 1997 le système de La Haye a enregistré 6223 dépôts internationaux, renouvellements et prorogations de dessins ou modèles industriels, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 1996 (5832). La somme des taxes réparties entre les membres de l'Union de La Haye en 1997 s'est élevée à 1,77 million de francs.

Les modifications apportées au règlement d'exécution au cours de l'année 1997 visaient dans une large mesure à simplifier les procédures; les nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Les travaux visant à l'amélioration du système de La Haye ont continué en 1997, avec la réunion en novembre d'un comité d'experts chargé d'examiner la dernière version d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye.

L'un des modèles industriels déposés dans le cadre du système de La Haye en 1997





LES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE L'OMPI

L'OMC

L'Organisation mondiale du commerce est l'un des principaux partenaires de l'OMPI. En 1997, le Secrétariat a continué à prêter son concours à des pays en développement et d'autres membres de l'OMC pour les aider à rendre leurs structures législatives et administratives nationales conformes aux conditions imposées par l'Accord sur les ADPIC. Le délai de mise en conformité est le 1^{er} janvier 2000. Le respect de l'Accord sur les ADPIC dès l'an 2000 sera décisif pour la création d'un environnement favorisant la protection des droits de propriété intellectuelle; un environnement où il y aura homogénéité au niveau international de l'étendue des droits, des normes appliquées et des moyens d'en assurer le respect.

Les secrétariats des deux organisations ont également eu des contacts étroits et réguliers à deux autres titres : d'une part, la participation de fonctionnaires de l'OMC comme intervenants dans des réunions de l'OMPI concernant l'Accord sur les ADPIC, et d'autre part, l'échange d'informations sur les législations en matière de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI et des membres de l'OMC, ainsi que l'intégration de ces législations dans la collection de lois par accès électronique (CLEA) de l'OMPI, système qui était en phase d'essai sur l'Intranet de l'OMPI fin 1997. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux réunions périodiques du Conseil des ADPIC et du Conseil général de l'OMC tout au long de l'année, et de la même

façon des fonctionnaires de l'OMC ont souvent participé à des réunions de l'OMPI. De plus, en application de l'accord entre l'OMPI et l'OMC conclu en 1995, le Secrétariat a continué à communiquer aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle les emblèmes protégés au titre de l'article 6ter de cette convention.

Autres organisations importantes

Outre sa coopération avec l'OMC, l'OMPI a continué en 1997 à entretenir des liens étroits avec différentes autres organisations intergouvernementales régionales ou internationales, notamment

- l'Organisation régionale africaine de la Propriété Industrielle (ARIPO),
- le groupe andin,
- la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC),
- l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE),
- la Commission européenne (CE),
- l'Office européen des brevets (OEB),
- le Marché commun du Sud (MERCOSUR),
- l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI),
- l'Organisation de l'Unité africaine (OUA),
- la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC),
- l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) de l'Union européenne (OHMI), et
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les relations avec ces organisations ont pris la forme d'un soutien financier, d'échanges d'informations et de visites, ainsi que d'efforts communs d'assistance aux États membres de l'OMPI par des conseils, de la formation et la fourniture d'équipements.

Comme l'OMPI fournit aux entreprises des services d'enregistrement international importants ainsi que des informations techniques utiles, et comme la plupart, sinon la totalité, des autres activités de l'Organisation concernent directement les entreprises commerciales et les professionnels de la propriété intellectuelle, les échanges ont été fréquents et intenses entre l'Organisation et les milieux professionnels en 1997. Au total, des fonctionnaires de l'OMPI ont été en contact direct, par la participation à des séminaires et des réunions ou par des visites et des consultations, avec plus de 110 organisations non gouvernementales, qui sont internationales, régionales ou nationales et représentent les milieux industriels, commerciaux, scientifiques, universitaires et juridiques aussi bien des

pays en développement que des pays développés. Parmi ces organisations, il convient de citer :

- l'Association internationale pour la protection de la Propriété Industrielle (AIPPI),
- l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA),
- l'Association de l'ANASE pour la propriété intellectuelle (ASEAN-IPA),
- l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIFI),
- la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI),
- la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA),
- la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI),
- l'Association internationale pour les marques (INTA),
- l'Union internationale des éditeurs (UIE),
- la Licensing Executives Society (LES).

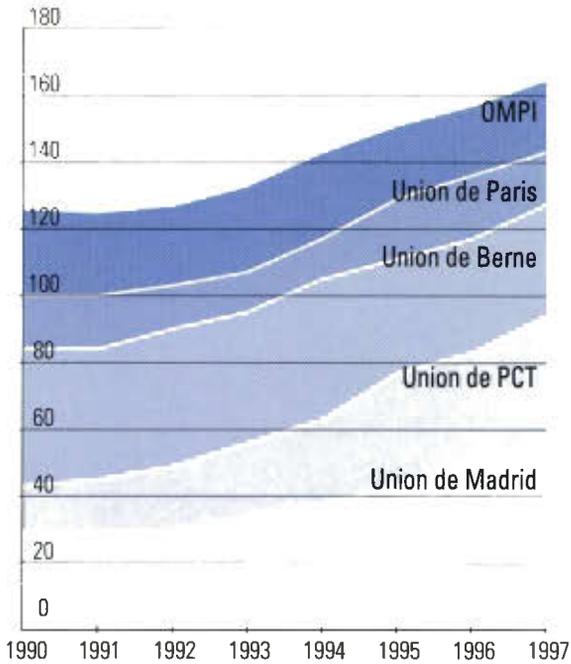
Il est prévu, à compter de 1998, d'entretenir de façon plus systématique des relations avec le secteur privé par la création d'une Commission consultative du monde de l'entreprise. Des représentants éminents de ce secteur seront également invités à participer, avec d'autres personnalités, à une Commission consultative des politiques. Ces deux commissions apporteront leurs conseils au directeur général en vue d'aider le Secrétariat à être mieux en mesure de suivre les évolutions de la propriété intellectuelle internationale et d'y réagir rapidement et efficacement.



Photo : IIB



Nombre d'États parties à différents traités administrés par l'OMPI de 1990 à 1997



Adhésion aux traités administrés par l'OMPI

L'importance de la protection internationale de la propriété intellectuelle a été encore soulignée par l'augmentation du nombre d'États parties aux traités administrés par l'OMPI. Au cours de l'année, on a compté 60 nouvelles adhésions ou ratifications.

LE PERSONNEL

Le Secrétariat dispose d'un personnel d'une grande diversité culturelle, ressortissant, au 31 décembre 1997, de 68 pays. À cette date, les effectifs s'élevaient à 641 fonctionnaires, dont 58% de femmes. Dans le régime commun des Nations Unies, le personnel est divisé en deux catégories, celle des administrateurs (dite à l'OMPI catégorie professionnelle) et celle des services généraux. Au 31 décembre 1997, l'OMPI comptait 209 fonctionnaires dans la catégorie des administrateurs (soit 33% de ses effectifs) et 432 dans celle des services généraux. En 1997, 44 recrutements ont eu lieu, dont 14 dans les catégories professionnelle et supérieure et 30 dans la catégorie des services généraux; 17 fonctionnaires ont quitté le Secrétariat pour poursuivre ailleurs leur carrière ou leurs activités.

Sécurité sociale

La plupart des fonctionnaires participent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et sont couverts par une assurance maladie et accidents fournie par le Secrétariat. Les personnes à charge et les retraités peuvent également bénéficier de l'assurance maladie collective. A la fin de 1997, 1600 personnes étaient couvertes par le régime d'assurance maladie.

Formation en langues

Au cours de l'année, 207 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en rapport avec leurs besoins professionnels, en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Ces cours, très intensifs, sont spécialement conçus pour un environnement international. Ils apportent les compétences linguistiques dont les fonctionnaires de l'Organisation ont besoin pour faire face avec aisance à différentes situations aussi bien au siège qu'en mission. De nombreux fonctionnaires y ont débuté et poursuivi l'apprentissage d'une langue jusqu'à un niveau d'expression courante, certains obtenant même un certificat d'aptitudes linguistiques.



M. Kamil Idris et d'autres fonctionnaires, lors des assemblées des organes directeurs de l'OMPI



Photo : Prisma

L'UTILISATION DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

En 1997, le Secrétariat a obtenu des résultats importants dans son programme d'automatisation des procédures et de poursuite de la mise au point de systèmes informatiques visant à rendre l'exécution de certaines tâches plus efficace.

Une part très importante des ressources et des efforts d'automatisation a été investie dans les activités d'enregistrement international du Secrétariat et dans l'amélioration de ses services à l'intention des États membres et du secteur privé.

Amélioration du réseau

La structure globale du réseau informatique, avec l'architecture de système NOS (réseau bureau-tique), a été complétée par le passage à Netware 4.11, désormais utilisé comme système d'exploitation du réseau et par l'installation du NDS (services de répertoire de Netware), qui ont énormément simplifié l'administration du système.

Cette nouvelle architecture de réseau a permis d'installer et de proposer rapidement au personnel, dans tous les bâtiments, le système de courrier électronique GroupWise, avec sa passerelle Internet. Fin 1997 s'échangeaient chaque mois plus de 110 000 messages électroniques en interne et plus de 25 000 messages par la passerelle Internet.

Un nouveau matériel a été installé : 290 micro-ordinateurs, 200 imprimantes et 16 nouveaux serveurs – soit un accroissement de 40% par rapport à l'année précédente. Une formation a permis aux utilisateurs de tirer parti des nouvelles techniques : 100 utilisateurs ont reçu une formation sur MS Windows et MS Word, 65 sur MS Excel et 550 sur GroupWise. Quelques fonctionnaires ont également reçu une formation à MS Access, Visual Basic, PageMaker et Oracle.

Appui pour les conférences et réunions

En 1997, le Secrétariat a assuré des services de traduction, d'interprétation et d'appui administratif au bénéfice d'un grand nombre de délégués participant à de nombreuses réunions.

Environ 4450 délégués ont participé aux 50 conférences et séminaires qui ont eu lieu au siège de l'OMPI à Genève. De plus, 170 se sont tenues dans d'autres pays, rassemblant quelque 12 700 participants en tout. Au total, 350 interprètes ont été engagés pour environ 1800 jours d'interprétation lors de réunions, les langues d'interprétation variant de deux à six (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

Un plus grand nombre de documents ont été traduits dans les six langues officielles de l'OMPI (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ce qui correspond à un total de 5221 jours de traduction.



Photo : Paula Coupe

Web et Intranet

Une étape importante sur la voie d'une diffusion de l'information par des voies électroniques en interne, dans des conditions efficaces, a été l'établissement et la mise en place d'un serveur Intranet utilisant le logiciel de navigation Netscape. L'Intranet contient une multitude d'informations, notamment de bases de données élaborées par différents départements et divisions, des répertoires, des guides, des manuels, des fiches d'information, des statistiques, des instructions et des avis de vacance de poste.

Une partie du travail réalisé sur l'Intranet est venu compléter le site Web de l'OMPI; l'Intranet a également servi de banc d'essai à différents documents avant que ceux-ci ne soient intégrés au site Web. Le site Web de l'OMPI a connu un très grand succès en 1997, avec une moyenne de 200 000 demandes de fichiers par mois.

De plus, l'accès du personnel de l'OMPI au World Wide Web a été élargi à quelque 250 fonctionnaires, le Secrétariat utilisant comme prestataire de services Internet le Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies. La

connexion CIC permet également au Secrétariat de bénéficier de la garantie de sécurité que constitue le coupe-feu du centre.

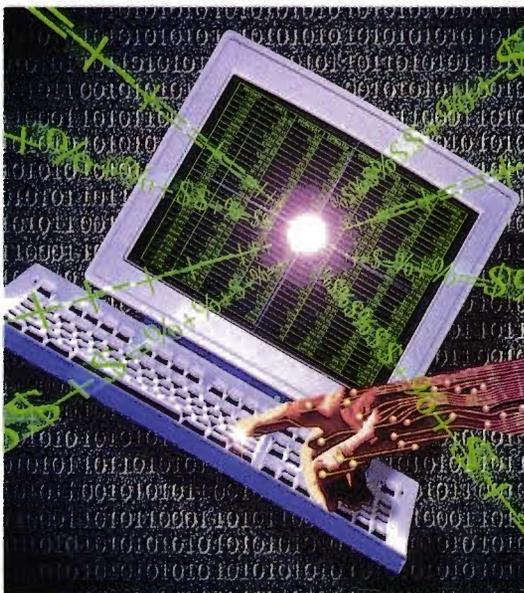
L'OMPI a largement utilisé les ressources du système central IBM du CIC pour faire fonctionner les systèmes d'information liés au PCT (CASPIA et CASPRO), le système d'enregistrement selon l'Arrangement et le Protocole de Madrid (MAPS) et le système d'informatisation des finances (FINAUT). L'OMPI utilise désormais 22% de la capacité du système IBM du CIC et vient au deuxième rang des utilisateurs parmi les organisations du système des Nations Unies basées à Genève.

Utilisation de nouvelles techniques

Des serveurs de relais de CD-ROM ont été ajoutés à l'architecture NOS, ce qui permet d'utiliser en commun des disques dont le contenu est téléchargé sur les disques magnétiques des serveurs, avec des temps de réponse sensiblement améliorés pour les utilisateurs.

Dans le domaine des applications client/serveur, des avancées significatives ont été réalisées avec l'installation de systèmes comme Oracle fonctionnant sous le système d'exploitation UNIX : système BETS (traçage des dépenses budgétaires) permettant de communiquer les informations budgétaires aux responsables de programmes et système ESCROW en appui du système en ligne de résolution des litiges. L'intégration de ce nouvel environnement UNIX avec le système CIC a également commencé, permettant au Secrétariat de tirer parti de techniques plus modernes tout en optimisant le retour sur des investissements passés.

D'autres progrès ont été réalisés, avec la création d'un système de paiement électronique par virement, qui permettra des paiements par carte de crédit et des échanges de données électroniques avec les banques.



LES LOCAUX DE L'ORGANISATION

Au cours de l'année 1997 ont été menés à bien plusieurs projets qui amélioreront notablement, au cours des prochaines années, l'environnement de travail du personnel, des délégués et des visiteurs de l'OMPI.

- **Cafétéria** : Les travaux les plus visibles sont ceux effectués dans la cafétéria, au treizième étage du bâtiment principal de l'OMPI. Les lieux ont été réaménagés pour que les membres du personnel disposent d'un restaurant moderne, clair, utilisant l'espace de manière rationnelle. La cafétéria est également ouverte aux délégués et au public. Elle connaît un grand succès en raison d'une vue magnifique sur Genève et la campagne environnante.
- **Télécommunications** : Les centraux téléphoniques ont été améliorés et renforcés en prévision des futurs besoins. Le réseau a également été amélioré pour permettre une gestion à distance des systèmes satellites des différents bâtiments.
- **Sécurité** : Les systèmes de sécurité qui protègent l'information confidentielle en matière de brevets dans le secteur du PCT ont été révisés et de nouveaux systèmes de contrôle de sécurité ont été mis en place. Une étude sur la sécurité des dossiers de demande selon le PCT qui sont stockés en dehors du site principal a également été effectuée en 1997, afin de s'assurer que la protection était suffisante pour tous les dossiers liés au PCT conservés par le Secrétariat.
- **Nouveaux ascenseurs** : Des travaux ont été entrepris pour améliorer la vitesse et l'efficacité des ascenseurs du bâtiment principal. Il a fallu pour cela mettre hors service, à tour de rôle, un ascenseur sur quatre. Les membres du personnel et les délégués ont fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension en utilisant les escaliers chaque fois que cela était possible.



Photo : Roz Bisi

La cafétéria réaménagée



Photo : Brutsch & Brutsch

Le siège de l'OMPI (au premier plan)



LES RESSOURCES DE L'OMPI

Le programme et budget de l'OMPI est établi pour une période de deux ans et exprimé en francs suisses. Les principales recettes du Secrétariat en 1996-1997 provenaient des taxes payées par des utilisateurs privés des services d'enregistrement international et des contributions versées par les gouvernements des États membres. Les recettes de l'OMPI en 1997 provenaient pour environ 82% des taxes perçues au titre de ces systèmes de protection mondiale et pour environ 11% des contributions des États membres, les 7% restants lui étant procurés par la vente de ses publications ou correspondent à des revenus financiers.

Au cours de l'exercice biennal 1998/1999, le revenu de l'OMPI devrait s'accroître d'environ 30%, soit légèrement plus que l'augmentation de 28% réalisée au cours de l'exercice biennal 1996/1997. Cette augmentation se produira malgré une réduction de 15% des taxes du PCT (le système d'enregistrement qui produit les plus fortes recettes) à compter de janvier 1998 et une réduction de 10% des contributions des États membres qui entrera en vigueur en 1999.

Contributions

Les contributions des États membres sont calculées selon un système de classes de contribution. Il y a en tout 14 classes, dont chacune représente un niveau de contribution fixe pour l'exercice biennal considéré. La somme versée par un État membre donné dépend de la classe de contribution à laquelle il appartient, chaque État choisissant librement sa classe (et donc le montant de sa contribution). Deux de ces classes sont réservées aux pays en développement, qui peuvent néanmoins choisir d'appartenir à une autre classe. Les droits et les obligations de tous les États sont les mêmes, quelle que soit leur classe de contribution.

Les contributions annuelles pour chaque classe en 1997 s'étagaient entre 1700 francs suisses et environ 1,4 million de francs suisses.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'OMPI EN 1997

Bilan financier de l'OMPI, ventilé entre les principaux postes, pour 1997 (moitié des montants correspondant à l'exercice biennal 1996-1997) :

(Milliers de francs suisses)

Recettes

Contributions versées par
les États membres 21 728

Taxes payées par les utilisateurs des systèmes
d'enregistrement :

Système du PCT 137 940

Système de Madrid 23 044

Système de La Haye 4 491

Total partiel 165 475

Publications 5 345

Autres 8 687

Total 201 235

Dépenses

Personnel 86 454

Autres 55 803

Total 142 257

Excédent 58 978

Pour plus d'information, prenez contact avec l'OMPI :

Adresse :

**Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle (OMPI)**

34, chemin des Colombettes

C.P. 18

CH-1211 Genève 20

Suisse

Téléphone :

41 22 338 91 11

Télécopieur :

41 22 733 54 28

Adresse électronique :

wipo.mail@wipo.int

Internet :

http://www.OMPI.int